

Limoges, le 15 juillet 2014

Madame la Ministre,

Lors des discussions parlementaires sur le dossier écotaxe poids lourds, devenu péage de transit poids lourds, un point d'équilibre semblait avoir été trouvé avec les fédérations nationales de transporteurs, des travaux publics, les syndicats interprofessionnels afin de tenir compte des spécificités des transporteurs et de ne pas alourdir les coûts sur les circuits locaux.

Des inquiétudes sérieuses se manifestent cependant encore aujourd'hui chez les transporteurs du département de la Haute-Vienne dont l'activité se limite à une desserte essentiellement de proximité : transport d'alimentation pour le bétail, transport d'animaux entre exploitations et abattoirs, écoproduits, transport pour la pâte à papier de l'industrie locale, de déchets de bois pour les chaufferies et les produits des carrières vers les chantiers...

Ces entreprises de petite taille ont un niveau de rentabilité faible et constituent pourtant un maillage économique vital car générateur d'emplois non délocalisables. De plus, leur implantation en zone rurale ou périurbaine les conduit obligatoirement à emprunter les axes routiers taxés car ceux-ci convergent principalement vers la ville-centre où sont installées les entreprises de transformations.

Aussi, le report en bas de facture des charges au titre du péage de transit poids lourds ne pourra pas être supporté par le chargeur, les secteurs cités subissant déjà de fortes contraintes économiques liées à la concurrence européenne.

Aujourd'hui, sur les 4000 km de routes taxables (contre 15 000 km avant la modification), le réseau routier Limousin représente près de 10 % du nouveau réseau taxé (soit 370 km). Un sentiment fort d'inégalités entre les territoires est perçu tant par les professionnels que par les élus locaux. Ce sentiment est par ailleurs renforcé au vu du faible PIB de notre région (moins de 1% du PIB national).

C'est pourquoi beaucoup d'acteurs économiques de ce territoire se posent légitimement la question d'une mesure de péréquation du produit de cette nouvelle taxe. D'ores et déjà, des projets existent pour son utilisation. Notre réseau routier demande de lourds investissements tels que la maintenance de l'autoroute non concédée A20, la sécurisation et le prolongement de la RN 145 (RCEA) et la mise en 2x2 voies de la RN 147...

Nous vous serions en conséquence reconnaissants de bien vouloir accorder la meilleure attention à cette correspondance. Nous vous remercions d'avoir l'obligeance de nous tenir informés des suites susceptibles de lui être réservées.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération

Catherine BEAUBATIE  
Députée



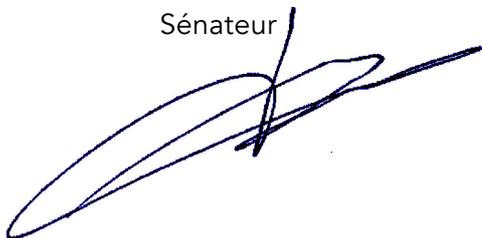
Daniel BOISSERIE  
Député



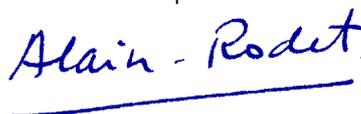
Jean-Pierre DEMERLIAT  
Sénateur



Jean-Claude PEYRONNET  
Sénateur



Alain RODET  
Député



Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Écologie, du Développement  
durable et de l'Énergie  
246, boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS

Pour des raisons pratiques, vous trouverez ci-dessous l'adresse de correspondance :  
Permanence parlementaire  
3 rue Haute de la Comédie - BP 15  
87 001 Limoges Cedex